N° 309. **Mercredi 29 Décembre 1847.** **18me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lange Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijd*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

A partir du 1er Janvier prochain, le bureau du Journal de La Haye sera transféré au Spui, Q, n° 75.

LA HAYE, 28 *Décembre*.

Le Roi, par différents arrêtés datés du 26 de ce mois, a accordé à Mr F. A. van Hall, sur la demande qu'il en a adressée à S. M., démission honorable de ses fonctions de ministre des finances, à la fin de ce mois, et l'a nommé ministre d'Etat;

Le Roi a également accordé à M. J. J. H. de la Sarraz, lieutenant-général et aide-de-camp en service extraordinaire, sur la demande qu'il en a adressée à S. M., démission honorable de ses fonctions de ministre des affaires étrangères, et ce à partir de la fin de ce mois, M. de la Sarraz a été nommé ministre d'Etat;

Et a nommé pour entrer en fonctions au 1er janvier prochain: M. le comte L. N. van Randwyck, actuellement son ministre de l'intérieur, aux fonctions de ministre des affaires étrangères;

Aux fonctions de ministre de l'intérieur, Mr J. A. Chevalier van der Heim van Duivedyke, actuellement conseiller d'Etat et gouverneur de la province de la Hollande-Méridionale;

Aux fonctions de ministre des finances, Mr W. L. F. C. le chevalier van Rappard, actuellement président de la cour provinciale de justice de la Gueldre.

La situation des sciences, du haut enseignement et de l'instruction publique pendant l'année 1846, telle qu'elle est établie par les rapports des Etats-provinciaux du royaume, s'est présentée sous l'aspect le plus favorable. Nous nous occuperons d'abord de faire connaître la situation de nos Universités et des diverses institutions qui ont pour but de faire fleurir les sciences et les beaux-arts.

A la fin de 1846 les nombre des étudiants inscrits à l'Université de Leyde, était diminué; il n'était plus que de 479, dont 370 inscrits à l'université de Leyde et 109 à l'Athénée de la même ville. Le nombre des étudiants s'est réparti ainsi: 196 pour la faculté de droit, 55 pour celle de théologie, 10 pour les sciences physiques et naturelles, 25 pour la philosophie et les belles-lettres et 84 pour la médecine.

[illegible] demment en progès; les cours de 1846 à 1847 ont compté 184 élèves parmi lesquels 65 nouveaux. Les gymnases de Rotterdam, La Haye, Delft et Leyde répondent parfaitement au but de leur institution; l'enseignement des langues anciennes y marche régulièrement de front avec celles des langues modernes. A Dordrecht, Gouda, Gorcum, Schiedam et Brielle, les écoles latines ont été maintenues et le chiffre total des élèves qui ont fréquenté ces écoles a été de 275. Le conservatoire de musique et l'académie de dessin et de peinture de La Haye sont cités avec éloges, et on n'a qu'à se louer de l'enseignement donné dans ces mêmes branches des beaux-arts à Rotterdam et à Dordrecht. On a établi à Rotterdam une école d'industrie ayant pour but d'initier les ouvriers à la connaissance des sciences physiques et naturelles nécessaire à la pratique des métiers. Soixante personnes prennent part à cet enseignement.

L'Athénée Illustre d'Amsterdam est dans la situation la plus prospère. Il y a été créé une chaire de médecine légale et de pathologie. On cite comme une chose fort utile la nouvelle organisation des écoles latines d'Amsterdam et leur remplacement par un gymnase municipal. Une école de commerce et d'industrie s'est formée à Amsterdam par les soins et le zèle de quelques personnes estimables. L'académie royale des beaux-arts d'Amsterdam continue à poursuivre son but par ses expositions et ses achats d'objets d'art, en excitant ainsi l'émulation des artistes et le goût des beaux-arts dans le public. L'école de musique établie à Amsterdam présente les résultats les plus satisfaisants.

On compte dans la province du Brabant-Septentrional treize écoles latines, savoir à Bois-le-Duc, fréquentée par 15 élèves, à Bergen-op-Zoom par 8, à Breda par 26, à Boxmeer par 22, à Eindhoven par 25, à Gemert par 65, à Grave par 13, à Helmond par 15, à Heusden par 6, à Megen par 40, à Oosterhout par 6, à Ravenstein par 16 et à Uden par 64; en tout 322 élèves. L'école royale des beaux-arts de Bois-le-Duc voit chaque année s'augmenter le nombre de ses élèves, surtout pour la branche de l'agriculture. Il en est de même des écoles de dessin de Breda, Eindhoven et Bois-le-Duc, et les caisses de ces communes ont accordé des fonds pour le maintien et l'agrandissement de ces établissements. La Société provinciale des sciences et beaux-arts continue à s'occuper de l'augmentation de sa bibliothèque déjà si importante et de sa collection de médailles et anciennes monnaies.

Le nombre des étudiants à l'Athénée de Deventer a diminué quelque peu, et l'on doit attribuer ce mouvement rétrograde à l'introduction des examens prescrits par l'Etat. La situation des écoles latines dans l'Overyssel est restée à peu près la même que l'année précédente; à Kampen, seulement, l'autorité municipale, sur la demande qu'elle en avait faite au gouvernement, a été autorisée à agrandir l'école latine déjà existante et à la réunir à l'école française, sous le nom de gymnase de la ville. Les écoles de dessin de Zwolle, Kampen et Deventer sont suivies avec assiduité par un grand nombre d'élèves, et à l'école de dessin de Deventer on donne maintenant des leçons d'architecture pratique. Le ministre de l'intérieur a envoyé au nom du roi sept médailles d'argent pour être distribuées aux plus habiles élèves de ces écoles. Une subvention de fl. 9700 a été accordée en 1846 des fonds de l'Etat, pour encourager [illegible] seignement. Nous devons aussi faire mention [illegible] s'est formée dans l'Overyssel pour encourager [illegible] des sciences dans cette province. Le musée [illegible] de produits géologiques [illegible] Zwolle [illegible] considérable [illegible] [illegible] de son cabinet d'histoire naturelle; 4° l'encouragement de la culture des arbres fruitiers. Une société de physique et ne chimie, une autre pour l'encouragement de l'industrie et une section de la société formée pour l'encouragement de la pharmacie, toutes existantes à Deventer, peuvent être citées au nombre des institutions les plus utiles.

Le rapport des Etats-provinciaux de la Frise ne fournit aucun renseignement sur les établissements du haut enseignement, il fait seulement mention du changement de l'ancienne école latine en gymnase municipal. Il y est aussi rendu compte, sous le point de vue des sciences et des arts, de l'arrêté royal en date du 29 septembre 1846 qui accorde à M. T. R. Dykstra l'autorisation de fonder à Leeuwarden une société pour la langue et la littérature frisonnes. Les écoles de dessin architectural de Leeuwarden et Harlingen sont très florissantes, aussi que le prouve le nombre toujours croissant des élèves qui en suivent les cours. Le nombre en était à Leeuwarden de 132 et à Harlingen de 31. L'école de mathématiques et de marine fondée à Harlingen satisfait parfaitement au but de son institution. Depuis le 1er octobre 1846 jusqu'au 30 avril 1847, 65 élèves avaient suivi les cours de cette école, 7 élèves de plus que l'année précédente, et tous les élèves, à l'exeption de trois, exercent déjà aujourd'hui l'état de marin, et même quelques-uns à titre de pilote. Dans l'île d'Ameland l'instituteur Dykstra donna de semblables leçons de mathématiques et de marine, et l'année dernière il avait 23 élèves.

L'Université de Groningue a également compté moins d'étudiants en 1846. Au 31 décembre de cette année elle avait seulement 259 étudiants qui se répartissaient ainsi: 4 pour les mathématiques et l'histoire naturelle; 74 pour la médecine, 57 pour la théologie; 13 pour la philosophie et les belles-lettres et III pour le droit. — Les constructions des nouveaux bâtiments de l'académie ont été adjugées pour la somme de fl. 189,000, et l'entretien de l'ancien bâtiment a lieu au moyen d'une subvention de fl. 3165 payée par l'Etat.

L'Institut des sourds et muets de Groningue comptait en en 1846, 3,637 membres souscripteurs, et le nombre des donateurs était augmenté de sept personnes. Au 31 décembre 1846 l'institut élevait 146 individus, dont 81 garçons et 65 filles. L'académie de beaux-arts, de dessin architectural, de mécanique appliquée aux arts et de marine, créée sous le titre de *Minerva*, est toujours florissante. Le nombre des élèves était, à la fin de 1846, pour le dessin de la figure, de 93, pour le dessin architectural, de 84, pour le dessin d'après la bosse 6, pour le dessin d'après nature 8, pour la modelé 7, pour la peinture 7, pour la perspective 33, pour l'arithmétique 18, pour l'algèbre 20, pour les mathématiques 21, pour la marine 60, et pour la mécanique 20, ensemble 377 élèves. Le chiffre des souscripteurs payant une contribution annuelle était augmenté de 19 personnes et était aujourd'hui de 336. L'école de science économique comptait à son dernier cours 24 élèves. La société pour le progrès des sciences naturelles est aujourd'hui soutenue par [illegible] membres. Il est aussi fait mention dans le rapport des Etats de cette province de la société néerlandaise pour l'encouragement de l'industrie et d'une autre société du même genre à [illegible], qui toutes deux produisent de salutaires résultats.

Dans la province de Drenthe on compte à l'école latine d'Assen [illegible] et à Meppel 14, ensemble [illegible], qui se préparent [illegible] études des universités.

[illegible] le duché de Limbourg l'Athénée de Maestricht et le [illegible] sont restés sur le même pied que l'an [illegible] [illegible] 345, ainsi répartis; philosophie et belles-lettres 14, faculté de médecine 60, mathématiques et histoire naturelle 8, théologie 113 et droit civil et politique 150. Le laboratoire de chimie, la bibliothèque, les cabinets d'histoire naturelle, et de médecine appartenant à l'académie se trouvaient dans l'état le plus favorable, mais le jardin botanique, l'observatoire et le nosocomium réclamaient impérieusement des améliorations.

Dans la province de Zélande, à Middelbourg, la Société des sciences, la section de la Société néerlandaise et l'école d'arts et métiers paraissent avoir produit d'utiles résultats. L'école d'arts et métiers s'efforce de former d'habiles ouvriers. Dans ces écoles, ainsi que dans les écoles de dessin de Zierikzee, Goes et Flessingue le nombre des élèves était de 279 dont 148 recevaient l'enseignement gratuit. L'école de médecin de Middelbourg mérite aussi d'être citée avec distinction. Depuis sa fondation en 1824, elle a déjà rendu de grands services, puisqu'on compte aujourd'hui 6 chirurgiens dans les villes, 50 chirurgiens dans les campagnes, 24 pharmaciens et 18 sages-femmes établis dans cette province, qui doivent leur instruction à cet établissement. Le nombre des élèves de cette école était en 1846 de 30, dont 18 pour la chirurgie et 8 pour la pharmacie.

Les gymnases des villes d'Arnhem, Nymègue et Zutphen, dans la Gueldre, sont cités avec le plus grand éloge, ainsi que

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 29 DÉCEMBRE 1847.

EXTRAITS D'UNE CORRESPONDANCE

1788-1834.

Le baron de B***, autrefois conseiller au parlement, mourut il y a quelques années, président de chambre à la cour royale de***.

Son fils dut partir pour régler les affaires de la succession; il me proposa de l'accompagner dans son voyage. C'était un service qu'on me demandait, plutôt qu'un plaisir qu'on m'offrait; je ne pouvais pas refuser.

A peine arrivés nous nous livrâmes aux travaux que la situation exigeait. L'examen des titres, et les conférences avec les hommes de loi, avaient lieu dans le cabinet du vieux magistrat. Cette pièce reflétait, dans toute leur austère simplicité, les anciennes mœurs parlementaires. Une bibliothèque, faisant corps avec une boiserie sans dorure, régnait de trois côtés; une vaste cheminée, de marbre blanc et rougeâtre, s'étendait entre deux fenêtres à longs rideaux de soie bleue; elle était garnie d'une pendule en écaille incrustée, et de deux grands flambeaux d'argent massif; une table en bois noir, aux pieds de biche ornés de bronze doré, portait une écritoire en ébène, plusieurs livres de droit et quelques ouvrages de piété; une douzaine de siéges, recouverts en tapisserie de Beauvais, complétaient l'ameublement.

C'est dans ce sanctuaire des habitudes laborieuses que nous passions, chaque jour, plusieurs heures. Les manuscrits, les papiers de toute espèce présentaient le même ordre qui se remarquait dans tous les objets extérieurs. Nous laissâmes, pour les examiner après les autres, six cartons sur lesquels on lisait: *Lettres d'amis.* Un de ces cartons renfermait plusieurs liasses rangées avec soin, entourées de tresses vertes, et portant chacune un numéro; sur celle qui avait le n° 1, une épingle attachait la note suivante, tout entière de la main du baron: «Ce carton renferme toutes les lettres » que m'a écrites mon ami Charles de G...., je prie mon fils de les lire; il » y recueillera les sentiments d'un ami et les pensées d'un philosophe. » Charles n'a jamais varié dans ses idées sur les objets importants de l'existence. Cet immuable accord avec soi-même est bien remarquable dans » une longue carrière; Charles est né en 1770. J'ai cinq ans de plus que lui. » Il s'en est allé le premier; son départ m'avertit: je ne tarderai pas à le » suivre. »

Cette note excita ma curiosité; on me permit de compulser, et même de publier, si je le désirais, la correspondance de M. de G.... Ayant usé de la double autorisation, je dois compte de ce que j'ai vu dans ces lettres. Elles embrassent un intervalle de quarante-six années, pendant lesquelles se sont accomplies une révolution sociale, et plusieurs révolutions politiques; elles portent l'empreinte de ces événements. Toutefois, je n'ai cru devoir conserver dans mes extraits qu'un petit nombre de jugements politiques, et j'ai presque entièrement supprimé ceux qui se rapportent aux faits récents; les générations actuelles ont, à cet égard, des renseignements exacts et des opinions arrêtées: un avis individuel, sans autorité, risquerait de n'offrir qu'un très faible intérêt. Les confidences adressées par l'ami à l'ami, pendant près d'un demi-siècle, s'étendent à tout ce qui fait la vie du monde, de la famille, de la pensée. Il a fallu élaguer les détails trop familiers, les mille riens qui charment le commerce intime, mais qui seraient, aux yeux du public, de minutieuses puérilités; je n'ai retenu, des incidents d'une existence d'ailleurs uniforme, que ceux qui touchent à l'amour; il m'a paru bon de montrer, dans un cœur aimant et loyal, la succession des tendresses diverses qui ont occupé l'adolescence, la jeunesse, l'âge mûr, depuis les enfantillages d'une passion sans motifs jusqu'aux mouvements sérieux d'un attachement couronné par le mariage; ces transformations d'un amour toujours de bonne foi donnent un enseignement moral; c'est le seul intérêt qu'elles présentent; elles n'en ont pas au point de vue romanesque: ce sont les esquisses d'un état de l'âme, et rien de plus.

Les extraits les plus nombreux sont relatifs à des observations de mœurs, à des méditations de l'intelligence, à des rêveries du cœur; là est le caractère essentiel de la correspondance, du moins de la partie qui mérite peut-être l'attention du lecteur.

Quant à la fixité d'opinions, dont le baron faisait honneur à son ami, je ne l'avais pas d'abord soupçonnée; j'avais remarqué, au contraire, la trace des modifications que le temps et les situations font subir même aux esprits les plus sérieux; mais j'ai compris ensuite que mon sentiment pouvait se concilier avec celui du baron, quand j'ai lu dans une des lettres de son correspondant: «On ne doit pas nous accuser de varier, quand le fond de nos idées ne change pas, et que, seulement, à mesure que nous avançons dans la vie, elles se présentent à nous sous un autre aspect, et avec des applications différentes; dans la nature, les mêmes objets ne changent-ils pas de couleur, selon qu'ils sont frappés par les premiers rayons du soleil qui se lève, ou par les dernières lueurs du soleil qui se couche? »

L'AUTEUR.

(La suite à demain.)

... A Doesbourg on a l'intention de convertir l'école latine existante en gymnase pour les études préparatoires au haut enseignement. Il existe à Zutphen une école de dessin et d'architecture où sont inscrits pour le dessin 87 et pour l'architecture 30 élèves. On compte aussi des écoles de dessin à Zalt-Bommel, Apeldoorn et Vorden; cette dernière a été fondée par la société d'utilité générale (*Nut van 't Algemeen*) qui est fort bien organisée et compte un grand nombre d'élèves.

Les renseignements que nous venons d'exposer, suffisent, ce nous semble, pour prouver que la situation du haut enseignement, pendant l'année 1846, a été des plus satisfaisantes et que dans toutes les provinces du royaume il existe un assez grand nombre d'institutions propres à répandre les sciences et les connaissances utiles. On a aussi le droit de se réjouir de ce que tant d'occasions de s'instruire dans toutes les branches des sciences et des beaux-arts ne sont pas vainement offertes, et que la Néerlande, par son empressement à fonder des établissements d'instruction publique et par l'usage qu'elle en sait faire, ne doit pas céder sur ce point aux autres nations de l'Europe.

Un second article fera connaître la situation de l'enseignement primaire et moyen pendant la même période.

Diverses correspondances de la Chine publiées par les journaux anglais annoncent le retour à Hong-Kong de sir John Davis, qui parti, comme on le sait, pour la Cochinchine, en serait revenu sans avoir pu ouvrir de négociations avec la cour de Hué-fou. Son arrivée à Touràn aurait produit une très-vive agitation sur toute la côte; on y aurait remarqué d'assez grands mouvements de troupes et des travaux considérables de fortification construits depuis le combat livré à la division française. Les mandarins cochinchinois auraient reçu le plénipotentiaire anglais avec des démonstrations de politesse excessive, allant même, dit-on, jusqu'à la servilité; mais ils auraient refusé de se charger de ses dépêches pour l'empereur, et, après quelques jours d'instance, sir J. Davis, désespérant de vaincre leur obstination, serait reparti pour Hong-Kong sans avoir obtenu aucun résultat.

Le *Morning-Chronicle* confirme la nouvelle de l'échec subi par le consul anglais à Canton, dans ses tentatives ayant pour but de nouer des relations commerciales avec la Cochinchine, mais il l'attribue à l'absence du faste que sir John Davis aurait dû déployer. Dans ce même article ce journal saisit l'occasion de montrer que son mauvais vouloir pour la France n'a point changé.

« On se rappellera, dit le *Chronicle*, que l'année dernière nous avions fait ressortir l'opportunité d'une pareille mission, non seulement en Cochinchine, mais dans tous les pays situés entre le Céleste Empire et le détroit de Malacca.

» Nous prévoyions dès lors, ce que l'expérience vient de prouver, savoir que, pour s'assurer le succès dans ces parages, l'envoyé de la Grande-Bretagne devait être entouré de tous les attributs de la pompe et de la puissance.

» Les Asiatiques apprécient l'empressement avec lequel vous poursuivez un but, d'après les efforts, les sacrifices que vous faites pour l'atteindre.

» Ils pensent, et pas absolument sans raison, que, si nous désirons réellement obtenir ce que nous semblons chercher, il faut que nous déployions une grandeur, une magnificence propres à frapper l'imagination d'hommes qui se laissent presque toujours guider par cette faculté.

» Nous sommes donc peu surpris de voir que la mission de sir John Davis n'ait pas réussi, bien que cet envoyé ait été reçu avec un respect qui ressemblait au servilisme. Nous ne connaissons pas encore toutes les particularités de l'affaire, mais il paraîtrait que notre envoyé n'a pu obtenir une audience du roi; cet échec doit, croyons-nous, être attribué à la manière trop simple, trop peu cérémonieuse dont la mission a été préparée.

» Mais ce contre-temps peut être regardé en ce moment comme de peu d'importance. »

Le *Moniteur* français publie le tableau comparatif des principales marchandises importées et exportées pendant les onze premiers mois des années 1846 et 1847, ainsi que le mouvement de la navigation et la situation des entrepôts. Le total des droits perçus à l'importation pendant cette période, s'est élevé, savoir: En 1845, à 139,311,736 fr.; en 1846, à 141,643,385 fr.; en 1847, à 123,573,552 fr.; d'où il résulte que les onze premiers mois de 1847 présentent pour le trésor un déficit de 18,069,833 sur 1846, et de 13,738,184 fr. sur 1845.

L'année entière avait produit, en 1845, 151,850,533 fr., et en 1846, 153,914,490 fr. On doit s'attendre que le déficit total de l'année 1847 sera d'environ 19 millions sur 1846 et de 16 millions et demi sur 1845.

Les céréales entrent pour beaucoup dans ce déficit, puisqu'il avait été perçu, pendant les onze premiers mois de 1845, 3,846,041 fr., et en 1846, 8,982,670 fr., tandis que cette année le trésor n'a reçu, pendant la même période, que 3,077,906 fr. sur cet article. Les droits sur les fils de lin, provenant d'Angleterre, de Belgique et autres pays, ont diminué de 4,239,140 fr. en 1845, à 2,587,159 fr. en 1846 et à 1,346,104 fr. en 1847. Les droits sur les laines ont diminué de 10,296,362 à 7,415,905 fr., et cette année à 6,135,679 fr. Les droits sur les sucres des colonies françaises ont diminué de 39,295,237 francs à 34,018,039 en 1846, et à 31,758,308 fr. en 1847. Les droits ont augmenté sur quelques articles, tels que le café, la fonte brute, les graines oléagineuses, le plomb, la houille, etc., etc.

L'administration des douanes ne donne point de résumé à son tableau des exportations. Mais nous remarquons aussi une forte diminution sur quelques articles, tels que les céréales, les fils de laine et de coton, le sel marin ou de saline, etc., etc.

Le mouvement de la navigation pour les onze premiers mois de 1847 et de 1846, donne, savoir:

	En 1846.	En 1847.
Entrées de navires,	29,052	20,008 fr.
Tonnage à l'entrée,	2,387,684	2,631,148
Sorties de navires,	11,460	12,391
Tonnage à la sortie,	1,275,938	1,400,378

Le 20, on a fait courir à Madrid, le bruit que le ministère était divisé. On parlait même de la retraite du général Narvaez et de MM. Sartorius et Orlando. Ce sont des bruits de ville qui, jusqu'à présent, n'ont aucun fondement.

La commission chargée de faire son rapport sur le projet de loi pour autoriser le gouvernement à percevoir les contributions, a rédigé son rapport comme suit:

Article unique. Est autorisé le gouvernement à continuer de percevoir les revenus et impôts publics jusqu'à la fin de la présente année; il est autorisé à consacrer leurs produits aux dépenses de l'Etat, conformément à la loi du 23 mai 1845, et aux réductions faites par décrets royaux et ordonnances postérieures.

On écrit de Turin, 16 décembre, à la *Gazette universelle d'Augsbourg*:

« Un fait bien curieux, c'est que non seulement M. Guizot, mais tous ceux qui prennent part à Paris à la direction des affaires, aient été si cruellement trompés par lord Palmerston dans l'affaire suisse. Chacun sait pendant combien de temps les journaux ministériels ont fait sonner haut leurs sympathies pour l'Angleterre et combien de temps a duré leur enivrement sur le rétablissement de l'entente cordiale, avant qu'ils ne soupçonnassent le moins du monde le tour qui venait d'être joué à la France, et l'on peut dire qu'aucun des diplomates de l'Europe un peu plus expérimentés n'aurait donné si facilement dans le piége qu'on lui tendait. Ce qui peut en quelque sorte servir d'excuse à M. Guizot, à qui les puissances conservatrices avaient à ce qu'il paraît, donné carte blanche, c'est la circonstance que le secrétaire d'état britannique est toujours resté dans son rôle pendant les négociations avec M. de Broglie et qu'il a montré la même amabilité pendant les trois semaines qu'elles ont duré.

Ce que l'on vous a mandé de Paris sur une lettre blessante qui aurait été écrite à Londres pendant les négociations, ne paraît pas entièrement exact, et se borne aux paroles qui ont été échangées au moment où M. le duc de Broglie remit le projet du 4 novembre à lord Palmerston. « Voudrait-on, dit alors ce dernier, faire une affaire polonaise de l'affaire suisse? » à quoi M. le duc de Broglie aurait répondu avec un grand calme: « Nous pourrions faire ce que vous avez fait en 1840 dans l'affaire de Syrie, mais nous n'en ferons rien. » Il ne s'est rien passé d'autre à ce sujet depuis ce moment jusqu'à celui où lord Palmerston a fait en plein parlement la déclaration surprenante qu'il n'y avait plus lieu d'intervenir en Suisse. Bien plus, le lord continua de conférer avec M. le duc de Broglie comme un homme qui serait animé du même zèle, du même intérêt et des mêmes dispositions bienveillantes pour la Suisse et pour le pacte de 1815; il corrigea, bouleversa le projet du cabinet français et promit de concourir à la médiation des puissances et d'envoyer un représentant aux conférences qu'on devait ouvrir prochainement.

Ce que lord Palmerston voulait s'est réalisé jusqu'à un certain point; il a touché un nouvel à-compte de la vengeance qu'il a juré de tirer de la France, mais les trois autres grandes puissances ont été atteintes du tour joué par lord Palmerston; et l'on peut se demander à bon droit si le rôle qu'il a joué sied à la dignité d'un secrétaire d'état britannique, et s'il est dans l'intérêt de l'Angleterre qu'un ministre de ce royaume provoque gratuitement et étourdiment le mauvais vouloir et le ressentiment de la moitié de l'univers? »

On lit dans le *Times* du 22:

« Les affaires de Suisse continuent à être pour le gouvernement français une source d'inquiétude. La Prusse, à cause de Neuchâtel, et l'Autriche à cause du voisinage de ses possessions italiennes, pressent la France de se joindre à elles pour tenir une conférence sur cette question. La Russie a refusé d'adresser une lettre au *Vorort*; mais elle a promis de s'en remettre à la décision des trois autres puissances continentales. La Diète germanique a également été consultée par la Prusse et par l'Autriche, et il paraît que dans une réunion extraordinaire, convoquée par le président, le 10 décembre, et à laquelle assistaient onze membres, tandis que six autres étaient représentés par des délégués, les résolutions des puissances envers la Suisse ont été pleinement approuvées.

» Cette assemblée a décidé de plus que si la Suisse changeait sa constitution et adoptait une forme unitaire de gouvernement, les puissances signataires du traité de Vienne auraient le droit de la priver de la neutralité qu'elles n'avaient garantie qu'à la confédération helvétique. Les dernières dépêches de Vienne, datées du ... pressaient vivement M. Guizot de nommer un représentant à ... aux objections de l'Angleterre. Le prince de Metternich a même insisté pour que l'on adressât au *Vorort* une sommation formelle de réinstaller les gouvernements des sept cantons du *Sonderbund* sur le même pied qu'avant la guerre civile.

» M. Guizot, abandonné par le roi qui, à ce qu'il semble, veut maintenant qu'on laisse en repos les radicaux suisses, commence à s'inquiéter sérieusement de l'initiative qu'il a prise dans cette question, et de la révolte qu'il prévoit; lundi dernier, il a eu une entrevue avec Sa Majesté pour convenir de la réponse à adresser à l'Autriche et à la Prusse.

» Le roi Léopold de Belgique, sans prendre parti soit pour la Diète, soit pour le *Sonderbund*, se borne à recommander à la France d'user de son influence en faveur de l'établissement d'un gouvernement modéré en Suisse. S. M. belge craint un mouvement radical dans ses propres États. »

Nous trouvons les lignes suivantes dans une lettre adressée de Lausanne au *Morning-Post*:

. . . En ce qui concerne la situation actuelle du *Sonderbund*, les opinions ne sont point divergentes, quelles que puissent être les apparences. Les affaires de Fribourg et de Lucerne ne peuvent être considérées que comme de simples démonstrations qui seront par la suite aussi avantageuses au parti conservateur qu'elles paraissent aujourd'hui désastreuses pour ce parti; car ces événements ont servi à éloigner de ses rangs les traîtres et les timides. Le *Sonderbund* se croyait organisé; mais le moment de l'action arrivé il y eut panique et défection; la ligue reconnut alors le faible de sa situation; elle s'est dissoute et a évité ainsi le coup qui lui aurait été fatal si elle avait voulu résister plus longtemps. Sa conduite a été une retraite politique. Cent mille hommes s'étaient levés animés des deux plus puissants mobiles qui puissent agir sur l'esprit des hommes, la foi religieuse et l'intérêt conservateur. A la vue de forces supérieures ils n'ont point reculé mais la trahison intestine les a forcés de renoncer à la lutte; la dispersion soudaine de ce corps puissant a jeté plus de terreur dans l'esprit de ses ennemis que n'eût pu le faire une déroute. Le *Sonderbund* existe encore malgré sa défaite et reposant sur des bases plus fermes il ne tardera pas à apparaître de nouveau armé du droit et de la force. L'appui formel et déclaré de l'Autriche de la Russie, de la Prusse et de la France, pèsera d'un grand poids dans la balance. L'intervention de l'Angleterre est considérée comme insolite et tout à fait étrangère à la question. ... la Suisse sera ou ne sera pas une école de propagande anarchique et révolutionnaire n'intéresse et ne peut intéresser que les Etats voisins.

De la solution de la question suisse dépend le maintien de la monarchie en Europe.

A l'époque de la Noël les journaux anglais s'abstiennent ordinairement de publier des articles politiques et se contentent pour tout article de fonds, de souhaiter en quelques lignes une heureuse et joyeuse fête à leurs lecteurs et à tout le peuple anglais. Cette année le *Morning-post* publie les lignes suivantes à l'occasion de la Noël.

Nous voudrions que les circonstances fussent assez favorables pour nous permettre de souhaiter une heureuse et joyeuse fête de Noël à tous nos lecteurs et à tout le monde; mais le journaliste sait trop bien que cette fête ne peut pas être joyeuse aujourd'hui pour tant de personnes qui l'ont célébrée sous de plus heureux auspices. Les jours de Noël sont souvent très sombres, mais lorsqu'ils étaient éclairés par les rayons de la prospérité on pouvait se réjouir en dépit de la bise et des frimats. Cette année il n'en est pas malheureusement ainsi pour l'Angleterre. Nous avons, il est vrai, traversé les jours de famine, mais une plus grande infortune pèse en ce moment sur nous: la crise commerciale, la panique, des pertes de tous côtés, au lieu de bénéfices. Plus d'une demeure où l'on voyait éclater il y a un an tout ce que l'aisance et le luxe peuvent fournir, est remplie aujourd'hui de tristesse et de regret. La banqueroute est assise aux portes de milliers de familles; ajoutez à cela une augmentation de maladies et de mortalité sans exemple, si ce n'est dans les temps d'épidémies. Que de brèches faites par la mort dans les cercles de famille. En somme le souhait d'un joyeux Noël semblerait plutôt une dérision qu'un souhait bienveillant; ce que nous pouvons faire avec plus de convenance, c'est d'espérer de meilleurs jours.

Lorsque l'Allemagne était courbée sous le joug militaire de la France, l'un de ses philosophes se consolait ainsi: « Il est peut-être bon que les choses aient pris cette tournure; lorsqu'on veut élever un nouvel édifice il faut d'abord déblayer et niveler le sol sur lequel on veut établir. » Il est difficile que nous nous trouvions dans une situation pire que celle dans laquelle nous sommes, à moins cependant que nous n'ayons à passer à travers une longue et misérable période de décadence avant d'arriver au niveau sur lequel nous pourrons jeter les fondements de notre nouvelle fortune. Si le vieil édifice de notre état social ne peut se tenir debout, il vaudrait mieux qu'il fût abattu tout d'un coup afin que nous puissions en élever un nouveau tandis qu'il nous reste encore quelque vigueur, au lieu de nous traîner encore et de languir pendant des années dans une situation qui achèverait d'énerver nos forces et notre énergie morale.

L'*Economist* publie sur la courte session que le parlement a tenue avant la Noël un article dont nous reproduisons les principaux passages.

Après avoir félicité le nouveau parlement de la promptitude qu'il a mise à discuter et à voter deux mesures importantes, l'enquête sur la crise commerciale et monétaire et le bill de répression des crimes en Irlande, deux mesures qui dans d'autres temps auraient peut-être rempli deux mois de session, l'*Economist* continue ainsi:

Quelques personnes se plaignent qu'il n'y ait pas de partis dans le parlement actuel. Elle voudraient des chefs impétueux, de grandes luttes, des débats violents. Le public peut trouver un certain plaisir à voir s'escrimer les gladiateurs parlementaires; mais le temps des discours semble passé, et la nation comprend qu'il faut autre chose pour servir ses intérêts utilement. Les luttes de partis retardent l'action de la législature, nuisent à ses travaux. C'est l'absence de l'esprit de parti qui a permis au parlement d'accomplir deux grands actes en si peu de temps. Tous les membres de la chambre des communes à deux ou trois exceptions près se sont montrés désireux de hâter l'expédition des affaires. Les membres irlandais eux-mêmes ont pour la plupart ajourné leurs griefs sans faire de trop longs discours ni provoquer des divisions inutiles.

Nous n'avons pas parlé d'un objet important qui a été discuté pendant deux séances, parce que la mesure n'a pas encore été adoptée; mais le bill destiné à faire cesser les incapacités qui pèsent encore sur les juifs est un des plus importants dont le parlement ait été saisi dans cette courte session; la cause de la tolérance absolue a fait un très grand pas dans la discussion qui a eu lieu sur ce bill; les juifs une fois admis à participer aux droits et priviléges qui appartiennent à tous les sujets anglais, le champ de la constitution est ouvert à tout le monde indistinctement.

Contrairement à ce que l'on attendait, et même contrairement à certaines prédictions, le nouveau parlement s'est montré ami de l'ordre, et s'est mieux conduit que beaucoup de ses aînés. Les plus ardents de ses membres ont renoncé à leurs caprices pour laisser un libre cours à l'expédition des affaires essentielles du pays. Nous espérons que la suite de la carrière de la nouvelle législature ne donnera pas un démenti à un si heureux commencement; ses membres ne devront pas oublier qu'ils ont donné au public dans cette courte session un spécimen ... et doit faire un parlement. Ils se verraient condamnés par leur propre conduite, s'ils laissaient se renouveler par la suite ces discussions de partis, ces luttes de paroles qui sont un obstacle réel à la marche des affaires.

Nous avons annoncé que la banque d'Angleterre vient de réduire à 5 p. c. le minimum du taux de ses escomptes sur lettres de change aux dates ordinaires, et sur autres valeurs ou garanties approuvées.

Le *Times* et le *Chronicle*, rarement d'accord, semblent cette fois s'être concertés pour critiquer la mesure prise par les directeurs de la banque.

Tous deux la trouvent inopportune et blâment la banque d'avoir ainsi pesé sur le mouvement qui s'opérait indépendamment d'elle sur le marché, dans le sens d'une réduction du taux d'intérêt, et de ne pas avoir attendu au moins une quinzaine de jours, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où les dividendes à recevoir par ses actionnaires auraient été payés.

Il semble pourtant que, l'intérêt étant déjà descendu depuis plusieurs jours à 5 p. c. sur le marché, par la seule force des choses, et les entreprises particulières escomptant à ce taux, la banque ait bien fait d'y ramener ses avances, soit dans son propre intérêt, soit au point de vue des facilités à accorder au commerce et à l'industrie.

Le *Sémaphore de Marseille* publie des nouvelles de Naples à la date du 20, suivant lesquelles il y aurait eu le 15 un mouvement populaire dans cette capitale. La foule se serait portée devant le palais du nonce apostolique, et aurait fait entendre des cris qui ont mis la police en émoi. Les gendarmes se seraient mis en devoir de dissiper les rassemblements, et une collision, pendant laquelle un soldat aurait été tué et plusieurs autres blessés, aurait eu lieu entre le peuple et la force armée.

La même correspondance ajoute que des cris séditieux ont été affichés; une nouvelle *protesta* exprimant les vœux des populations a été imprimée et adressée au roi. Cette *protesta* a été répandue à des milliers d'exemplaires.

Il était question de quelques réformes que le roi serait sur le point d'introduire dans la législation et l'administration napolitaines. On parle d'une modification du conseil d'Etat et de la consulta, et d'une révision de la loi sur la presse.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, une convention pour l'évacuation de la ville de Ferrare a été signée entre la cour de Rome et celle de Vienne. Le *Diario di Roma*, journal officiel, l'annonce dans son numéro du 16 décembre. Par cette convention, les Suisses qui sont au service du Pape occuperont les postes de la ville, la garde civique occupera le *Castello*, résidence du cardinal-légat, et les Autrichiens occuperont la forteresse et les casernes, comme ils le faisaient il y a deux mois.

Cette convention remet les choses dans le *statu quo*, mais elle ne résout malheureusement pas la question d'une manière définitive. « La question de droit, ajoute le *Diario*, reste entière pour les deux parties. »

Cela veut dire que les Autrichiens occuperont de nouveau la ville de Ferrare toutes les fois que bon leur semblera, sauf à la cour de Rome de renouveler ses protestations. Ce n'est pas là le résultat que les Ferrarais, que les Italiens, que toute l'Europe enfin attendaient de cette affaire.

Le cardinal Ciacchi est arrivé à Ferrare le 16 décembre.

Le clergé catholique en Irlande.

On se rappelle la profonde sensation produite en Angleterre par les révélations de lord Farnham à la chambre des lords au sujet des dénonciations des prêtres catholiques en Irlande contre des propriétaires pour les désigner à la vengeance de leurs tenanciers. Un des membres les plus éminents de l'aristocratie catholique d'Angleterre, lord Arundel-Surrey, douloureusement affecté de la conduite de quelques prêtres catholiques irlandais et de l'espèce de solidarité que cette conduite semble jeter sur les catholiques par l'impunité des coupables, a adressé la lettre suivante à l'archevêque de Tuam :

« Monseigneur l'archevêque. Je dois supplier votre grâce de me pardonner la liberté que je prends de vous adresser cette lettre; la connaissance que j'ai du caractère élevé de votre grâce et la position éminente que vous occupez dans l'église irlandaise, m'enhardissent à vous faire part de la douleur qui m'oppresse comme un fidèle enfant de la sainte église catholique. Je n'ignore pas les droits de l'église d'Irlande à l'amour et à l'admiration du monde chrétien; l'histoire nous apprend la constance héroïque avec laquelle les catholiques irlandais ont souffert la persécution incessante et le mépris amer de ceux qui voulaient la liberté religieuse pour eux-mêmes et la refusaient à leurs malheureux frères. Avec la connaissance de ces souffrances combien il est triste pour moi de ne pouvoir défendre l'église d'Irlande dans mes relations avec mes amis ou contre les attaques violentes auxquelles elle est en butte de la part de ses plus violents adversaires dans la chambre des communes! ce n'est point des horribles assassinats commis par des paysans que je veux parler, quoique ces actes affreux de vengeance remplissent d'horreur même ceux qui sont le plus éloignés du théâtre de ces crimes; je ne veux pas parler non plus de la connivence fréquente des paysans dans l'impunité des assassins. Leurs crimes peuvent encore s'expliquer. Mais ce qui m'anéantit complètement, c'est la conduite de quelques membres du clergé. Des dénonciations parties du pied des autels et suivies promptement de la mort des individus dénoncés, des discours publics du caractère le plus dangereux adressés à un peuple si facile à enflammer. Telles sont les déplorables accusations auxquelles je suis dans l'impossibilité de répondre. Si je fais remarquer le petit nombre des ecclésiastiques qui ont recours à ce moyen pour gagner ou garder de l'influence, on me répond aussitôt : où est donc cette discipline tant vantée de l'église catholique, et comment se fait-il que des hommes aussi imprudents ou aussi méchants n'aient pas été suspendus de leurs fonctions spirituelles? » On me dit que la vertu ou la discipline est bannie de l'église. Si je parle de la coutume primitive de l'église des admonitions paternelles, adressées en présence du peuple, on me répond « pourquoi dénoncer des hommes qui ne sont pas soumis à votre discipline? et pourquoi faire usage d'une si dangereuse méthode d'admonition dans un pays qui n'a pas oublié les crimes engendrés par une cruelle persécution et par le désespoir qui en a été la suite. Or, monseigneur, il est vraiment pénible d'être obligé de reconnaître la justice de ces observations. Je vous les soumets en vous suppliant de voir s'il n'est pas possible de soustraire l'église catholique à ce grand scandale. Combien les catholiques fidèles se trouveraient soulagés et raffermis dans leur foi par une censure disciplinaire sévère infligée aux coupables!

Les violentes déclamations d'*Exeter-Hall* et toute l'hostilité des adversaires de notre église à la chambre des communes, toutes les accusations, enfin proférées contre elle par les protestants n'ont pas causé autant de tort à la foi catholique dans ce pays que les malheureuses circonstances auxquelles je viens de faire allusion; et maintenant, Monseigneur l'archevêque, il est de mon devoir d'implorer votre pardon pour ma grande hardiesse que mon anxiété pour le bien de l'église a seule inspirée.

Je prie votre grâce de m'accorder sa bénédiction et j'ai l'honneur d'être, etc.

Voici les principaux passages de la réponse de l'archevêque de Tuam :

Mylord, je vous remercie de la bienveillante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. J'ai reçu déjà des communications du même genre de plusieurs autres personnes respectables et comme les calomnies des journaux au sujet de la conduite du clergé catholique, (car ce sont pour la plupart des calomnies,) paraissent avoir produit une impression défavorable en Angleterre, j'ai cru devoir publier un exposé fidèle de l'attitude du clergé irlandais en présence des circonstances actuelles du pays.

Le courrier qui est porteur de cette lettre à votre seigneurie doit porter en même temps une communication publique au premier ministre concernant le sujet important sur lequel vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je me serais peut-être fait illusion si j'espérais que les sentiments de cette lettre causeront une satisfaction générale même, à tous les catholiques pieux et honnêtes qui sont profondément affligés des souffrances du peuple, aussi bien que de la prétendue complicité de quelques membres du clergé dans les crimes barbares dont quelques individus se sont rendus coupables. Je n'ai pas besoin de répéter à votre seigneurie ce que j'ai déclaré publiquement, que non-seulement si des ecclésiastiques avaient encouragé ou favorisé ces crimes odieux comme on les en a injustement accusés, mais même s'ils s'étaient rendus coupables de crimes moins graves, ils auraient été punis immédiatement par la suspension des devoirs de leur saint ministère. Mais des accusations vagues, proférées par les plus violents ennemis de la religion catholique ne peuvent servir de base à des poursuites canoniques.

. . . .

Tout ce que je puis dire, c'est que tout ce que votre seigneurie pourra lire et entendre dire des cruautés continuelles, souffertes par les paysans irlandais, infligées par ceux dont l'éducation et la position sociale devaient faire attendre quelque humanité, ne vous donnera qu'une idée imparfaite de l'état de l'Irlande et de la situation difficile dans laquelle se trouve placé le clergé catholique. C'est un état de choses dont je désire que votre seigneurie ne soit jamais témoin en Angleterre, pour le bien du peuple et l'honneur de l'aristocratie de ce pays.

Le clergé d'Irlande peut être amené à adopter une ligne de conduite qui, sans violer la constitution de la discipline catholique, pourrait paraître étrange, inexplicable aux catholiques anglais.

. . . .

Les dénonciations publiques contre tels ou tels individus désignés nominativement, quels que soient leurs mauvais procédés ne sont point en usage en Irlande. Mais les devoirs de tous sans exception, tels qu'ils résultent du code de la morale chrétienne, entrent dans la sphère légitime des instructions du prêtre. Quant à l'objection qui consiste à dire que certaines personnes ne sont point soumises à la discipline de l'église catholique, je répondrai que la justice et l'humanité ne sont point exclusivement le caractère propre de telle ou telle secte chrétienne et que la recommandation de ces devoirs doit former le texte des instructions de tous les pasteurs. Il est vrai que le ministre catholique ne peut pas infliger les rigoureuses pénitences de l'église aux violateurs de la justice et de l'humanité qui n'appartiennent pas à cette église, mais il n'en a pas moins le droit de dénoncer les actes d'injustice et d'inhumanité commis contre son troupeau de quelque part qu'ils viennent; telle était l'opinion, telle était aussi la pratique des anciens pères de l'église qui ne craignaient pas de dénoncer les cruautés et les persécutions exercées par les payens et les hérétiques contre les fidèles confiés à leur charge, et cela sans croire qu'ils se rendissent coupables d'aucun empiètement sur les droits d'autrui.

BIBLIOGRAPHIE.

Une heure de solitude, par M. Alph. Grün. Un vol. in-16. — A Paris, chez L. Frey, éditeur, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 33; à La Haye chez van Weelden, au *Spui*, prix : 1 florin 25 cents.

Nous publions aujourd'hui en feuilleton l'extrait d'un petit volume qui vient de paraître à Paris, et dont nos lecteurs nous sauront sans doute gré de leur avoir révélé l'existence. Au moment de prendre la plume pour consacrer quelques lignes à l'examen de ce livre plein d'attraits qui contraste d'une manière si éminemment honorable pour l'auteur avec la majeure partie des œuvres de la littérature française de nos jours, nous avons rencontré un article critique sur le même sujet, dû à la plume élégante de M. Marmier. Cet écrivain exprime beaucoup mieux que nous ne saurions le faire nous-même, les sentiments de haute estime et pour le caractère et pour le talent littéraire de M. Grün, que la lecture de ce peu de pages inspire à tout homme réellement digne de les apprécier.

Voici cet article de M. Marmier.

Que les critiques jugent avec sévérité les tendances d'une littérature qui, dans les derniers temps, a pris un si large essor et agité si violemment les esprits; que les moralistes s'affligent de voir tant de talent employé à tant de pénibles dissections, tant de cruelle patience occupée à exhiber des dernières classes de la société et des repaires du vice de sombres et hideuses images, tant de sophismes dangereux et de paradoxes funestes servant d'échafaudage à d'ambitieuses théories de réforme; les critiques et les moralistes ont rempli une tâche sérieuse en signalant les erreurs contenues dans ces œuvres, en montrant dans quelle fausse voie sont entrés ceux qui y consacrent les facultés de leur imagination, et à quel péril sont exposés ceux qui en admettent les principes. Après cette tâche essentielle, il en est une autre non moins utile et plus douce à accomplir, celle de chercher prudemment autour de soi, au milieu de tout ce déluge de contes et de nouvelles, de romans et de drames, les livres, les bons livres qui doivent donner une heureuse récréation à l'esprit et un doux enseignement au cœur. Non, le mal dont on se plaint n'est point encore universellement répandu à travers la société; non, cet insidieux public de lecteurs, cet insatiable sultan auquel la presse livre chaque matin sa pâture de feuilles volantes, n'est point encore uniquement attiré vers ces récits de crimes domestiques, ces scènes douloureuses, et ces noires peintures, dans lesquels se complaît le génie des Godwin de notre époque. Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, l'élément salutaire est près de l'élément pernicieux, la vérité près du mensonge, la plante qui vivifie près de la plante empoisonnée. Au sein même de cette foule d'écrivains qui, dans leurs veilles fiévreuses, répandent si précipitamment les turbulentes idées qui échauffent leur cerveau; combien il en est encore qui, retirés à l'écart dans le calme bienfaisant d'une solitude studieuse, s'attachent à développer en eux les dons intellectuels qu'ils ont reçus de Dieu, à préparer par un consciencieux travail, à mûrir par la réflexion l'œuvre à laquelle ils se sont voués avec une noble pensée et une généreuse intention! Combien il en est qui, goutte à goutte, déposent dans leur cellule le suc des fleurs les plus fraîches, jusqu'à ce qu'ils aient l'une après l'autre élevé leurs odorantes alvéoles, jusqu'à ce qu'ils aient, comme le poète dont parle Jean Paul, distillé le miel qui doit adoucir le monde, et la cire qui doit l'éclairer.

Les travaux de ces hommes humbles et discrets n'ont point le retentissement de ceux qui frappent et émeuvent les passions du vulgaire. Eux-mêmes ignorent ou dédaignent d'employer ces habiles combinaisons au moyen desquelles l'attention du public est attirée vers un livre avant qu'il ait paru, et bruyamment excitée dès que ce livre est étalé sur le comptoir de l'éditeur. Heureux d'avoir poursuivi jusqu'au dernier terme le plan qu'ils s'étaient proposé, ils se reposent dans la satisfaction de leur conscience, et tournent leur pensée vers une autre œuvre dont ils sentent naître en eux le premier germe. Mais tandis qu'ils oublient ainsi ce qu'ils ont fait, pour songer gravement à ce qu'ils veulent encore essayer de faire, qui sait par quelle voie silencieuse leur livre, qui n'aura occupé aucune société d'annonces, s'en ira de famille en famille conquérir de durables sympathies? qui sait que de tendres émotions il éveillera dans des cœurs que l'auteur ne connaît pas, qu'il ne connaîtra jamais peut être, et quelle joie pour celui qui, cherchant un livre de cette nature, en viendra quelque jour à le découvrir par hasard?

Voici un petit volume conçu dans un de ces bons sentiments que nous aimons à signaler, composé peu à peu avec une fine sagacité d'esprit, une émotion sérieuse et une sage réflexion. Imprimé une première fois à un nombre fort restreint d'exemplaires, cet opuscule n'était point destiné à courir les aventures de la publicité. L'auteur le donnait à ses amis comme un fruit éclos pour eux seulement dans sa retraite, comme une confidence de ses études, comme une affectueuse causerie. Il faut lui savoir gré d'avoir surmonté cette modeste réserve, de s'être décidé à faire une plus large édition de son livre, car ce livre est du nombre de ceux dont on ne saurait trop encourager la propagation. Nous qui avions eu le privilége de le posséder quand il n'était pas encore tarifé par la librairie, nous l'avons salué à sa seconde apparition avec la joie qu'on éprouve à revoir un ami sous quelque vêtement nouveau qu'il se présente, et, en essayant d'en rendre compte, nous ne prétendons pas faire un acte de *Reviewer*, nous ne pensons qu'à accomplir un cordial devoir.

L'ouvrage de M. A. Grün se divise en deux parties : *Une Heure de solitude*, et une *Correspondance*, toutes deux distinctes par la forme, mais formant dans leur ensemble le complément d'un même ordre de pensées.

La première partie est un recueil de méditations sur différents points de morale et de philosophie. Rien de nouveau sous le soleil, dit l'auteur dans un de ses chapitres, rien de nouveau, pas même cet axiome de trois mille ans. En transcrivant cette maxime, lui-même déclare assez qu'il ne prétend point toucher à de nouvelles questions; tout au contraire, il n'a fait que s'appliquer à l'examen, à l'analyse des idées qui occupent le plus fréquemment la nature humaine. Mais il a su souvent les rajeunir par la grâce avec laquelle il les dépeint, les élucider et les fortifier, si j'ose le dire, par la netteté de son point de vue et la sobriété de son style. Il y a dans ces livres des pages entières qui sont comme de frais tableaux de genre, délicatement sentis et habilement tracés; d'autres où la tendre poésie de la famille, du foyer, se marie à de graves considérations; au milieu de ces pages qui font doucement rêver, çà et là éclate une pensée, une maxime qui grave dans l'esprit une utile leçon, et cette leçon vient d'un cœur affectueux qui s'ouvre à toutes les souffrances, sympathise avec toutes les misères, et cherche sincèrement, pieusement, tout ce qui peut donner à l'âme un espoir et une consolation. Tantôt il s'arrête près de l'ouvrier dont il observe d'un regard compatissant le rude labeur, et il éprouve dans sa commisération le besoin de chercher les joies secrètes de cet enfant du peuple : « Vous plaignez, dit-il, ce pauvre ouvrier qui attend son salaire des sueurs de la journée; pourquoi le plaignez-vous? Sa vie est dure, sa fatigue grande; vous voyez sa peine, mais connaissez-vous ses plaisirs? Que savez-vous si les sollicitudes de la paternité n'allégent pas pour lui le poids du travail, si la lenteur des heures n'est pas abrégée par les souvenirs et les espérances du repos goûté dans les bras d'une femme chérie? A celui qui désire peu, la Providence donne beaucoup; c'est une des justices divines. »

« Le plus sage, ajoute-t-il, est de n'interroger la destinée de personne : partout la peine est mêlée au plaisir; Dieu seul peut savoir dans quelle proportion. Le besoin de comparer devient-il irrésistible, regardons au-dessous de nous, au lieu de lever les yeux au-dessus; nous nous trouverons heureux dans nos peines, en voyant toutes les infortunes qui ne nous atteignent pas. Mais insensés! nous voulons nous croire toujours plus à plaindre que nous ne sommes, et les autres plus à envier qu'ils ne le sont. Nous cherchons notre bonheur où nous ne le trouverons jamais, au dehors; nous ne pensons pas à le prendre où il est, en nous-mêmes! »

Tantôt il retrace avec une douce mélancolie la naïve existence du premier âge. « Vivre pour vivre, se mouvoir dans toute la liberté des impressions naïves, être en tout soi-même, rire ou pleurer pour soi-même, sans demander au visage d'autrui s'il convient de rire ou de pleurer, laisser courir la parole au gré de la pensée et l'action à la suite de la parole : voilà l'existence de l'enfant. Bientôt va poindre le premier rayon de la connaissance; ce n'est encore qu'un instinct vague, un pressentiment du monde moral; dès lors le plaisir s'empreint de mélancolie, il y a déjà de l'homme, car on souffre. Puis arrive la lumière de la raison; la vie se révèle avec ses mystères tristes; la pensée remplace la sensation, la chaîne sociale pèse de tout son poids, partout des devoirs, partout des entraves. Il reste du bonheur, mais qui coûte cher... Il croissait tout seul sous les pas de l'enfance ignorante.

« Les savants ne comprennent pas l'ignorance et ils la calomnient. Contemporains, spectateurs ou victimes des forfaits de la civilisation, ils imputent à l'ignorance tous les crimes. Le siècle de Lacenaire accuse les vieux siècles de notre histoire. Eh! ne confondez pas l'ignorance avec la barbarie des mœurs, avec les dépravations de l'âme, avec les paresses de l'esprit. De grands lettrés ont été de grands scélérats, et c'est dans le pauvre peuple, quand on le fait religieux, qu'on trouve le plus de vertus. Il faut le dire aussi, les temps d'ignorance sont des temps de crimes. Y a-t-il contradiction? Non. L'ignorance de l'intelligence est un fléau; l'ignorance du cœur est le plus beau présent de Dieu. »

Tantôt l'auteur dépeint, dans un langage élevé, la fragilité de notre existence, le néant de notre orgueil.

« Pleins de nous-mêmes, nous croyons tenir une place, jouer un rôle dans l'espace et dans le temps. Nous voulons que la création s'engage dans nos intérêts; il faut que la nature s'attriste de nos pleurs, s'égaie de nos joies. L'indifférence de tout ce qui nous entoure nous offense; atôme imperceptible dans l'immensité des œuvres de Dieu, l'homme fait de sa destinée le but du monde, il ne peut se résoudre à être ce qu'il est, rien; il ne peut pas s'avouer à lui-même que ses peines, ses plaisirs, sa naissance, sa vie, sa mort, sont, dans la grande unité, ce qu'est pour nos yeux la forme d'un nuage, la chute d'une feuille, la fuite d'une onde. D'un souffle nous détruisons une plante; d'un effort de notre pied, de quelques gouttes de liquide nous anéantissons des myriades d'insectes; le monde en va-t-il moins son train accoutumé? Tandis que les nations périssent, que les races d'hommes s'éteignent, la terre garde ses moissons, ses forêts, ses torrents, ses montagnes. La vie d'un ruisseau dure plus que celle d'un peuple.

« Qu'une grande catastrophe de la nature bouleverse une cité florissante : les hommes s'émeuvent, tremblent, gémissent; le soleil en est-il dérangé dans sa marche? Il s'est couché sur des palais, il se lèvera sur des ruines, que lui importe? Des millions d'êtres succomberont dans une guerre, de vastes capitales disparaîtront dans les flots ou dans les flammes : l'harmonie générale en sera-t-elle troublée? Qu'un affreux cataclysme anéantisse tout ce qui couvre la surface de notre globe, efface du livre de vie l'homme, ses monuments, les témoignages de son génie, l'imagination s'effraie de cette lacune, et cependant qu'est-ce qu'une planète dans les trésors inépuisables de la puissance divine? Qu'est-ce qu'un monde pour le créateur de tous les mondes? Par delà la terre et son système, par delà l'univers révélé à nos yeux et à notre pensée, d'autres soleils, d'autres mondes se meuvent dans l'espace. La terre compte à peine dans les redoutables combinaisons de l'infini. Sa dissolution passerait inaperçue. Et nous, chétifs! nous croyons être quelque chose! »

Je m'arrête dans ces citations, car, si je voulais me laisser aller au plaisir de rapporter tout ce qu'il y a dans ce livre de pensées touchantes, de réflexions instructives, je le citerais presque en entier. Je m'arrête à regret, et j'abandonne à la sagacité du lecteur plusieurs chapitres dont je n'ose rien détacher : deux entre autres, où éclate une profonde sensibilité; l'un, qui a pour titre *les Inconnus*; l'autre, *Respect du chagrin*, en tête duquel il faut écrire les tendres mots de Virgile : *Res sacra miser*.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Grün renferme la correspondance d'un homme du monde qui a traversé une grande phase révolutionnaire, une ère de deuil et de gloire, de 1788 à 1834, homme pur et honnête, cœur loyal et noblement trempé, qui a subi les orages de la vie sans y perdre sa sérénité, et les orages politiques sans y laisser altérer sa candeur, calme et aimable figure du sage d'Horace au milieu des bouleversements du monde, exemple idéal des forces de l'âme dans les vicissitudes du sort, du pouvoir de la vertu au sein d'une immense désorganisation.

Il existe en Allemagne un petit livre intitulé *Laienbrevier* (Bréviaire du laïque) qui est un recueil de pensées morales, de maximes de cœur, appliquées à toutes les circonstances, et pour ainsi dire à tous les jours de la vie. Le livre de M. Grün est une œuvre du même genre, une œuvre qu'on ne quittera point quand on l'aura lue, mais qu'on reprendra souvent dans diverses dispositions d'esprit, tantôt pour y trouver un passage attendrissant, tantôt une réflexion qui console, un conseil qui éclaire.

L'Académie française, qui chaque année signale solennellement au public, par les récompenses qu'elle leur décerne, les ouvrages qui lui semblent vraiment utiles, ne peut oublier celui-ci.

X. MARMIER.

Faits divers.

Dans notre journal du 2 de ce mois, nous avons rappelé l'exécution d'un garde champêtre de Curange, lequel a subi le dernier supplice sur la place du marché à Maestricht en 1801, pour avoir assassiné le bourgmestre de sa commune. Il est encore beaucoup de personnes qui se souviennent de ce terrible événement, et voici ce que l'une d'elles se rappelle parfaitement.

Le garde champêtre de Curange a été puni comme assassin, cela est vrai, mais ce qui l'est aussi, assure notre compatriote, c'est que plus tard il a été reconnu innocent du crime. Le bourgmestre Smeets fut assailli et tué par quatre individus qui se jetèrent sur lui au moment qu'il cheminait vers sa demeure accompagné de son garde-champêtre; ces individus furent assez habiles pour se soustraire à la justice et le garde champêtre fut seul à déclarer que le crime était l'œuvre d'hommes inconnus. La justice, bien loin d'admettre cette déclaration, fit arrêter le garde-champêtre et instruire l'affaire à sa charge. Aucune preuve [illegible] ne s'élevait contre l'accusé, si ce n'est la déclaration d'une vieille femme, voisine de l'endroit où le crime fut commis. Elle assura avoir vu passer devant sa porte le garde-champêtre et le bourgmestre, puis avoir vu plus tard repasser le premier seul. Cette déposition, jointe à beaucoup de présomptions qui pesaient sur l'accusé, forma la conviction du jury, qui le déclara coupable. La cour siégeant à Maestricht, et présidée par M. Membrede, prononça la peine de mort contre le garde-champêtre et la justice eut son cours en place publique en cette ville.

Cette sanglante affaire était oubliée lorsque [illegible] un an plus tard, un courrier arriva chez le président Membrede [illegible] de justice d'Aix-la-Chapelle appelait ce dernier pour aller recevoir [illegible] révélations relatives à l'assassinat du bourgmestre Smeets. Quatre individus, condamnés à la peine de mort dans cette dernière ville, venaient, dans leur confession, de se déclarer coupables du crime imputé au garde-champêtre, indépendamment de celui pour lequel ils allaient subir le dernier châtiment. Ces individus furent exécutés après avoir répété leur déclaration au président, et celui-ci revint à Maestricht plus mort que vif. Qu'y avait-il à faire? La justice avait prononcé, le glaive avait frappé l'innocent et les assassins n'étaient plus.

Cependant le président Membrede voulut que la veuve du malheureux garde-champêtre fût informée de ce qui venait de se passer. Un huissier de ce nom que nous avons connu, fut député vers elle pour lui porter cette terrible nouvelle, et lui remettre trente couronnes de France de la part du président, comme une faible consolation dans son malheur. Cette entrevue fut cruelle et la pauvre veuve faillit en mourir. Une seule consolation lui restait : c'est que son mari, mort en martyr, aurait trouvé une place dans le sein du Seigneur.

Voilà le récit que vient de nous faire un des plus respectables habitants de cette ville. Nous le rapportons, sans cependant comprendre pourquoi il n'a pas été sursis à l'exécution des condamnés d'Aix-la-Chapelle, afin de pouvoir revoir le procès et réhabiliter la mémoire du garde-champêtre!

— Un grave accident est arrivé sur le Rhin dans la matinée du 24 de ce mois. Le pont ayant été enlevé par suite des glaçons que charriait le fleuve, deux bateaux à vapeur faisaient le service d'une rive à l'autre. Le premier de ces bateaux maintenait la communication de Cologne à Deutz, le second transportait au débarcadère du chemin de fer de Minden les voyageurs qui se dirigeaient vers le Nord. C'est ce dernier bateau qui, ayant donné contre un monceau de glaces, en a reçu un choc formidable et s'est fendu en dessous. Heureusement le bateau, à ce moment, venait d'aborder et personne, que je sache, n'a été blessé. De là, toutefois, pour les voyageurs des convois suivants, cette nécessité fâcheuse de prendre le bateau à vapeur de Deutz et de se résigner à l'encombrement et aux retards qui devaient en résulter.

M. Cabet, un des apôtres du communisme, ayant, dans une lettre imprimée dans *le Populaire*, sommé M. de Lamartine de s'expliquer sur ses doctrines, M. de Lamartine lui a répondu les lignes suivantes :

« Monsieur et ancien collègue,

» J'ai reçu la lettre que vous me faites l'honneur de m'adresser. Le temps me manque pour y répondre aussi explicitement que la gravité du sujet le comporte. J'aurai occasion de le faire bientôt. Je me borne à répondre sommairement aujourd'hui aux deux questions que vous me posez.

» Mon opinion sur le communisme se résume en un sentiment; et le voici: c'est que si Dieu me donnait une société de sauvages à civiliser et à moraliser, la première institution que je leur donnerais serait celle de la propriété.

» Mon opinion sur les persécutions dont vous vous plaignez est écrite dans toute ma vie et dans toutes mes paroles: « Laissez les opinions libres, » et n'opposez aux aberrations des théories que la législation et la répres- » sion du bon sens. » Je ne vous ai combattu que par des raisons et si j'avais la force matérielle en main, je la déposerais pour laisser combattre à ma place la nature et les instincts de l'homme qui ont institué dans tous les temps et dans tous les lieux ces trois bases de l'ordre social: l'Etat, la famille et la propriété. L'appropriation des éléments à l'homme est selon moi une des lois de la nature et des conditions de la vie. L'homme s'approprie l'air en respirant, l'espace en marchant, le sol en le cultivant, le temps lui-même en s'y perpétuant par ses enfants.

» La propriété, c'est l'organisation du principe de vie dans le monde ; le communisme serait la cessation du travail et la mort de l'humanité. Votre rêve est trop beau pour la terre. Même en passant la mer, vous retrouveriez les conditions humaines ; restez donc où vous êtes, et bornez vous à réaliser le plus possible les institutions vraies et pratiques de la fraternité, qui n'est pas seulement le rêve de votre esprit, mais la vertu de votre cœur.

» Recevez, monsieur et ancien collègue, l'expression de ma haute et cordiale considération. » LAMARTINE.

» Saint-point, 17 décembre 1847. »

— On écrit de Paris, le 26 décembre :

M. l'abbé Jean-Marie de Lamennais a été frappé d'apoplexie et de paralysie, à Guingamp, pendant qu'il y disait la messe. Toutes les personnes qui connaissent les immenses services que le fondateur de la congrégation des frères de l'instruction chrétienne a rendus à la religion et à l'humanité, formeront des vœux ardents pour la prolongation de jours si précieux. Grâce aux prompts secours que l'on a pu lui administrer, M. de Lamennais est, en ce moment, hors de danger.

— On lit dans la *Gazette des Postes de Francfort*:

« Depuis 1842 jusqu'à 1846, le *Zollverein* a importé pour la somme de 76 millions 798,194 thalers (287 millions 993,246 fr.), et a exporté pour la somme de 78 millions 30,109 th. (289 millions 102,906 fr.). En matières brutes (coton et soie), l'importation a été de 53 millions 41,993 th. (198 millions 907,475 fr.), et l'exportation de 33 millions 878,685 th. (110 millions 196,968 fr.). »

— On écrit de Paris, 25:

La cour royale a confirmé hier le jugement prononcé contre le gérant de la *Réforme*, par la police correctionnelle, comme coupable d'avoir rendu compte des délibérations secrètes de la cour des pairs dans l'affaire Praslin. Au sortir de l'audience, M. Léoutre, gérant de la *Réforme*, a été arrêté, par ordre du parquet, pour les quatre mois de prison auxquels la cour d'assises l'a dernièrement condamné.

— On écrit de Dublin, le 28 :

« Le conseil privé a siégé aujourd'hui sous la présidence du lord-lieutenant. Dans ce conseil une proclamation, portant que le bill de coërcition serait mis à exécution le 29 décembre dans les districts déclarés en état de trouble, a été adoptée à l'unanimité. Cette proclamation s'applique aux comtés de Limerick et de Tipperary tout entiers, et à un certain nombre de districts ou baronies des comtés de Clare, de Waterfort, du Roi, de Longford, de Roscommon, de Cavan et de Leitrim. Le principal effet de la loi sera d'empêcher le port des armes dans ces districts sans une licence spéciale délivrée par les magistrats de police.

» Une autre mesure de vigueur a été prise par le gouvernement : une commission spéciale, composée des deux grands juges Blackburne et Doherty, de l'attorney général et du solicitor général, va se transporter dans les comtés de Clare et de Limerick pour y juger les individus accusés des crimes qui ont répandu dans ces derniers temps l'épouvante dans ces comtés. La commission ira ensuite dans les comtés de Roscommon et de Tipperary, où elle aura une rude besogne à accomplir. »

— On lit dans les journaux de Bruxelles :

L'interrogatoire du prévenu Vandenplas, commencé mardi dernier, s'est prolongé tous les jours de 9 heures du matin à quatre ou cinq heures du soir, dans le cabinet du juge d'instruction.

C'est près du champ des manœuvres que Vandenplas a été conduit mardi avec les magistrats instructeurs. Vendredi dernier il a été reconduit aux Petits-Carmes à quatre heures du soir de chez le juge d'instruction. A six heures et demie quatre des principaux témoins ont été appelés à la prison pour être confrontés avec les accusés.

Il paraît qu'une découverte très-importante a été faite en ce qui concerne Van den Plas. Sur les indications de Rosseel, il a été constaté que les deux accusés se sont rendus ensemble pendant la soirée du crime, le 2 septembre, dans un petit cabaret de la rue de l'Ecluse, près de la place de Ninove et de la rue des Fabriques.

La cabaretière et sa servante, ont positivement reconnu Rosseel et Vandenplas et assurent qu'ils sont venus boire ensemble pendant la soirée du jeudi 2 septembre. On célébrait dans le quartier la clôture de la kermesse dite de Notre-Dame-au-Rouge. Rosseel a dû déclarer qu'en abandonnant le théâtre du crime, lui et son compagnon se sont dirigés vers la porte de Ninove, en parcourant dans toute sa longueur la rue des Fabriques où il y avait fête ; ils ont ensuite longé les boulevards de l'Abattoir, de France et de Waterloo jusqu'au quartier Louise.

C'est en passant près de l'Abattoir qu'ils se sont débarrassés du tronçon de glaive transformé par Rosseel en couteau-poignard, pour aider à la perpétration des crimes projetés par les assassins. En effet, on se rappelle que, sur les indications de Rosseel, cette arme a été trouvée dans le fossé plein d'eau servant de séparation du boulevard et du chemin de ronde *extra-muros*.

On sait également que le butin fut enfoui dans le talus formé par le remblai de la nouvelle chaussée du quartier Louise, à deux pas et en vue de la misérable masure, où logeait Vandenplas, dans un bas-fonds. Les assassins ont dû se nettoyer et laver le manteau du maçon, autre instrument du crime, dans une grande mare d'eau au fond d'un fossé. Puis ils se seraient séparés; Rosseel est revenu à la kermesse de Notre-Dame-au-Rouge et n'est rentré chez lui, en face de la rue Camusel, que fort tard dans la nuit.

— Une première réunion des délégués des chemins de fer allemands a eu lieu il y a quelques jours à Vienne.

L'une des questions les plus intéressantes qui aient été agitées dans le sein de cette assemblée, composée de plus de cent membres représentant quarante administrations, a été celle qui concerne le passage de la malle des Indes par Trieste.

Le représentant du Lloyd de Trieste, a appelé l'attention toute particulière des représentants des chemins de fer allemands sur la nécessité, de la part des diverses compagnies, de s'entendre d'abord sur les mesures à prendre les plus propres à lever autant que possible les entraves qui s'opposent à la rapidité du parcours des convois en ce qui concerne 1º la diversité des usages existant parmi les administrations des différents chemins de fer ; 2º la diversité des monnaies qui changent en quelque sorte à chaque pas ; 3º enfin, le visa des passeports dans chaque Etat. Cette dernière question présente surtout les plus graves difficultés.

Tout en reconnaissant que l'adoption des mesures propres à faire cesser ces difficultés était le seul moyen d'assurer aux chemins de fer allemands le bénéfice du trajet que la ligne de Trieste offre à la malle des Indes, bénéfice qui assurerait en même temps celui d'un transit considérable de la Méditerranée à l'Océan au préjudice de la France, les représentants n'ont pu arrêter définitivement les dispositions capables de concilier les intérêts des compagnies et les exigences des Etats qui, par des formalités multipliées, entravent la circulation sur les chemins de fer.

Il a été reconnu que cette question méritait d'être approfondie, et l'on a renvoyé à une seconde séance la solution de cette affaire importante.

AVIS. — MM. les abonnés du *Journal de La Haye* qui reçoivent leurs numéros par l'entremise de M. LOTZ, libraire d'Amsterdam, sont priés de faire parvenir leurs adresses à MM. SCHOONEVELD & Fils, libraires au *Beurssteeg* à Amsterdam, afin qu'ils n'éprouvent point de retard dans l'expédition du journal, attendu que depuis le 15 de ce mois M. LOTZ a cessé d'être Agent-Correspondant de l'administration du *Journal de La Haye*.

MM. les abonnés qui recevaient le journal par l'entremise du libraire LOTZ sont également priés de n'acquitter le montant du trimestre courant que sur une quittance signée par l'éditeur du *Journal de La Haye*.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 30 *décembre* 1847. — (*Représentation nº* 82.)

Le Barbier de Séville,

opéra en quatre actes, paroles de Beaumarchais, arrangées sur la musique de Rossini, par Castil Blaze.

PRÉCÉDÉ DE:

Le Poltron,

vaudeville en un acte de MM. Bayard, Alphonse et Regnault.

On commencera à 7 heures précises.

Samedi 1er *Janvier* 1848.

LE SIÉGE DE LEIDE,

grand opéra en quatre actes.

Grande Salle et Théâtre Tivoli.

VENDREDI, 31 DÉCEMBRE 1847.

A l'occasion de la veille du Nouvel-an.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Le Bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

ANNONCES.

L'agence pour le transport des marchandises sur le *Chemin de fer du Nord*, dirigée par M. LEVY, rue *Basse du Rempart*, Nº 52, à Paris, se charge d'expédier avec *célérité* et *économie* par voie de chemins de fer ou de bateaux à vapeur, toutes espèces de marchandises, articles de messageries, etc, en destination du Nord de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de la Prusse, de l'Allemagne et de la Suisse.

Cet établissement fournit à MM. les voyageurs tous les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les services et sur les tarifs pour le transport vers ces divers pays.

Avis important.

UN INDIVIDU habitant Bruxelles, voyage en ce moment en Belgique et en Hollande, pour placer chez les pharmaciens une préparation occulte à laquelle il donne le nom de *Pâte de Nafé*

M. Delangrenier DONNE AVIS AU PUBLIC qu'il n'a aucune relation avec le dit individu, et que, par conséquent la pâte vendue sous le nom de PATE DE NAFÉ DE DELANGRENIER, est une contrefaçon dont on doit d'autant plus se défier que le sieur Delangrenier possède seul le fruit de Nafé qui forme la partie active de ladite pâte pectorale.

On pourra voir ce fruit chez M. BRUNIN-LABINIAU, montagne de la cour, nº 5, à BRUXELLES, et chez M. E. VAN SANTEN KOLFF, pharmacien à ROTTERDAM.

Comme il est impossible aux contrefacteurs de montrer ce fruit, les consommateurs et MM. les pharmaciens devront faire bonne justice de leurs préparations mensongères.

ETABLISSEMENT LITHOGRAPHIQUE.

Spuistraat, 377, vis-à-vis le *Voldersgracht.*

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir dans son imprimerie lithographique une presse spécialement disposée pour l'impression des **Cartes de Visite.**

Honoré, depuis son établissement, de la faveur d'une grande partie des maisons de la résidence, il s'est efforcé de se rendre de plus en plus digne de la confiance générale par la modicité des prix, la parfaite exécution et l'élégance des commandes confiées à ses soins.

En relations directes avec les fabriques de carton glacé les plus renommées, et la gravure étant exécutée par lui-même, il peut fournir en quelques heures les Cartes de Visite richement gravées et imprimées avec la plus grande netteté, ainsi que toute sorte de cartes d'invitation pour dîners et bals, menus, et enfin tout ce qui concerne la lithographie.

E. SPANIER,
graveur-lithographe, breveté par S. M. le Roi des Pays-Bas.

Aujourd'hui, demain et après-demain

GRANDE VENTE DES COUPONS

AU MAGASIN DE

H. v. Weerden et Ce, *Hoogstraat.*

Consistant principalement en SOIERIES noir et couleur, velours DE LYON, MERINOS DE FRANCE 1re QUALITÉ, CACHEMIRE et MOUSSELINE LAINES, SATIN LAINES, NAPOLITAINES, GEMBRIAN, LAINE-GLACÉE, GALA PLAIDS, PURES FLANELLES DE SANTÉ, COBURGS, TWILLS LUSTRES INDIENNES, TARTANS, et autres articles, parmi lesquelles se trouvent, diverses aunages suffisants pour robes. Vu les MASSES DES COUPONS dont CE MAGASIN SE TROUVE SURCHARGÉ et voulant s'en défaire au plus PROMPTEMENT, on a coté les prix si EXCESSIVEMENT BAS ET AU DESSOUS DU COURS, que les dames qui profiteront de cette occasion y trouveront les plus GRANDS avantages.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 27 Décembre.

		Int.	COURS 26 déc.	OUVERT.	FERMÉ.
Pays-Bas	Dette active	2½	55½	54½	54 7/16
	Dito dito	3	67	66 5/8	66 13/16
	Dito en liquidation	3	67 1/8	66 5/8	66 5/8
	Dito dito	4	85½	84 7/8	85 1/8
	Dito des Indes	4	—	—	—
	Syndicat	3½	—	84 5/8	—
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	163	162 5/8	163 1/8
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	92¼	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104½	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	103 5/8	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	86½	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	86	—
Espagne	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
	Ardoins	5	—	15 1/8	—
	Dito	3	—	30¼	—
	Coupons Ardoins		—	10 1/16	—
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	99	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	21 7/8	—

Bourse de Paris du 24 Décembre.

		Int.	COURS 23 déc.	COMPT.	FIN COURt.
France	Cinq pour cent		—	117 —	117
	Trois pour cent		—	75 25	75 35
	» » » nouveau		—	76 35	76 55
Espagne	Emprunt Ardoin 3 p.c.		—	—	—
	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse de Londres du 24 Décembre.

3 % Cons. 85 1/4, 3/8. — 2½ % Holl. 6½. — 4 % id. 85 5/8. — Esp. 5 % 18½. — 3 % 30½. — Portug. 4 % 22½.

Bourse d'Anvers du 23 Décembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 14 5/8, 7/8 P. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après la Bourse (2½ heures). Ardouin ».

Bourse de Vienne du 18 Décembre.

Métalliques, 5 % 104 7/16. — Lots de fl. 500, 157½. — Lots de 250, 114½ — Actions de la Banque 1618.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. - PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART:

D'Amsterdam à Rotterdam.

DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE VOGELENZANG.	DE VEENENBURG.	DE WARMOND.	DE LEIDE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE RYSWYK.	DE DELFT.	DE SCHIEDAM.	ARRIVÉE À ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	9-00	9- 6	9-18	9-33	9-45
9-00	9-35	9-50	10,00	10-22	10-34	10-44	11-15	11-21	11 33	11-53	12-00
11-15	11-47	12-00	12-10	12-32	12-44	12-54	1-15	—	1-32	1-53	2-00
4-30	5- 5	5-20	5-30	5-52	6- 4	6-14	6-36	6-43	6-55	7-15	7-22
7-30	8- 5	8-20	8-32	8-54	9-15	9-25	9 47	9-54	10- 6	10-26	10-33

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE RYSWYK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LEIDE.	DE WARMOND.	DE VEENENBURG.	DE VOGELENZANG.	DE HARLEM.	ARRIVÉE À AMSTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8 12	8-32	8-40	8-50	9- 9	9 23	9-31	9-55	10- 5	10-23	10-54
10-15	10 27	10-47	—	11- 4	11-20	11-34	11-42	12- 6	12-15	12-33	1-00
3-00	3-12	3-32	3-40	3-50	4- 9	4-23	4-31	4-55	5- 4	5-22	5-53
5-30	5-42	6- 2	6-10	—	—	—	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-17	8-25	8-35	8-54	9-8	9-15	9-39	9-48	10- 6	10-37

LA HAYE, chez Léopold Lebenberg, *Lage Nieuwstraat.*

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg* et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK *Hoofdsteeg.*